



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 10 avril 2018 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Gilles Bertrand, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la consultation publique du 13 mars 2018, de la séance ordinaire du 13 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2018
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Partenariat - Défi des villes intelligentes
 - 4.2 Demande de soutien financier - Hockey mineur
5. Règlements
 - 5.1 Adoption du second projet - Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.2 Adoption - Règlement n° 615-11-8 modifiant le règlement de tarification
 - 5.3 Adoption - Règlement d'emprunt n° 677 de type parapluie
 - 5.4 Adoption - Règlement n° 901-15 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.5 Adoption - Règlement n° 901-16 modifiant le règlement de zonage n° 901
6. Communications
7. Direction générale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

8. Environnement
9. Greffe et affaires juridiques
10. Informatique
 - 10.1 Contrat - Plateformes Passeport citoyen B-Citi
11. Loisirs
 - 11.1 Autorisation du dépôt de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes
12. Parc, espaces verts et aménagement public
13. Ressources humaines
 - 13.1 Embauche - Technicien en documentation
14. Sécurité publique
 - 14.1 Renouvellement de l'entente intermunicipale de police Roussillon
15. Travaux publics
 - 15.1 Rejet des soumissions - Réaménagement du boulevard Georges-Gagné Sud entre la route 132 et la rue Cusson
 - 15.2 Projet d'entente entre la Ville de Candiac et la Ville de Delson concernant une conduite d'aqueduc intermunicipale
16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 16.4 Dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs pour le premier trimestre de 2018
 - 16.5 Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'année 2017 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
17. Urbanisme
 - 17.1 Demande de dérogation mineure - 54-56, route 132
 - 17.2 Logement accessoire au 44, rue Lefrançois - Usage conditionnel
 - 17.3 Demande d'approbation d'une modification à un projet de construction commerciale pour le 54-56, route 132 dans le cadre du PIIA de la zone C-125
 - 17.4 Demande d'approbation d'un projet de rénovation pour le 71, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre du PIIA de la zone C-202



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 17.5 Demande d'approbation d'un projet de rénovation pour le 69, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre du PIIA de la zone C-202
- 17.6 Demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 350, chemin Saint-François-Xavier dans le cadre du PIIA de la zone I-423
- 17.7 Demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 71, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre du PIIA de la zone C-202

18. Affaires nouvelles
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions - Personnes dans la salle
21. Période de questions - Internautas
22. Levée de la séance

116-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

117-18 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 13 MARS 2018, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la consultation publique du 13 mars 2018, de la séance ordinaire du 13 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2018 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la consultation publique du 13 mars 2018, de la séance ordinaire du 13 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

118-18 PARTENARIAT - DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a lancé en novembre 2017 un concours pancanadien intitulé le Défi des villes intelligentes offert aux collectivités de toutes tailles;

CONSIDÉRANT que ce défi vise à encourager les collectivités à adopter une approche en vue d'améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson, en collaboration avec B-CITI et les Villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine, Brossard, Magog, St-Basile-le-Grand, Châteauguay et Saint-Lambert inviteront conjointement l'ensemble des citoyens, entreprises et organismes à soumettre leurs idées de projets;

CONSIDÉRANT que des prix sont offerts à toutes les collectivités et que les finalistes seront dévoilés au cours de l'été 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le partenariat avec B-CITI et les villes participantes Saint-Constant, Sainte-Catherine, Brossard, Magog, St-Basile-le-Grand, Châteauguay et Saint-Lambert pour la participation au Défi des villes intelligentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-18

SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE DELSON

CONSIDÉRANT que dans le cadre du 100^e anniversaire de la ville de Delson, l'Association du hockey mineur de Delson désire inviter l'équipe Les Anciens Canadiens à tenir une partie de hockey contre une équipe locale composée de joueurs de 35 ans et plus au centre sportif le 8 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que pour tenir cette activité, l'Association du hockey mineur de Delson sollicite une subvention de 18 970,80 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue une subvention de 18 970,80\$ à l'Association du hockey mineur de Delson pour inviter l'équipe Les Anciens Canadiens à tenir une partie de hockey contre une équipe locale composée de joueurs de 35 ans et plus au centre sportif le 8 décembre 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-04-034 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-18

ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de *Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de *Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à abroger le rapport plancher/terrain (R.P.T.) minimal et modifier la marge avant dans la zone C-413*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 615-11-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION N° 615-11

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 615-11-8 modifiant de nouveau le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 615-11-8 modifiant de nouveau le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

122-18

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 677 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 677 décrétant des dépenses en immobilisations;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 677 décrétant des dépenses en immobilisations.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

123-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 20 février 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 901-15 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à remplacer le rapport espace bâti/terrain (R.B.T) minimal dans les zones H-203, H-206, H-207, H-208, H-302 et H-321;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 901-15 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à remplacer le rapport espace bâti/terrain (R.B.T) minimal dans les zones H-203, H-206, H-207, H-208, H-302 et H-321.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

124-18

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 20 février 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 901-16 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à modifier l'annexe B grille des usages et des normes par le remplacement du chiffre 7,6 par 7,4 dans la section Marges à la ligne Arrière minimale (M) à l'intérieur de la zone H-326;*

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 901-16 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à modifier l'annexe B grille des usages et des normes par le remplacement du chiffre 7,6 par 7,4 dans la section Marges à la ligne Arrière minimale (M) à l'intérieur de la zone H-326.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

125-18

ACQUISITION DE LA PLATEFORME PASSEPORT CITOYEN DE B-CITI

CONSIDÉRANT que B-CITI est une plateforme intelligente évolutive multi-villes/multi-canaux qui rapproche les villes de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que B-CITI connecte les systèmes, centralise et nettoie les données, numérise les services aux citoyens et offre l'analyse en temps réel des données.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal procède à l'acquisition de la plateforme web Passeport Citoyen ainsi que du connecteur API pour Accès cité Loisirs pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables, et adhère au forfait mensuel pour la maintenance et les mises à jour de cette plateforme au coût de 640\$, plus les taxes applicables, de la compagnie B-CITI.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-04-035 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

126-18

AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Delson a le statut de bibliothèque publique autonome depuis 2013;

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, une demande d'aide financière doit être déposée chaque année dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT que les dépenses consacrées à l'acquisition de livres, brochures, périodiques, enregistrements vidéo, livres numériques et documents multimédias québécois sont admissibles à une subvention de 75 % dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

QUE la directrice du Service des loisirs et/ou la coordonnatrice de la bibliothèque soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

QUE la Ville s'engage à autofinancer la totalité du projet, dont le montant s'élève à 56 850 \$, incluant la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

127-18

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION

CONSIDÉRANT que suite à la nomination de Mme Véronique Gravel à titre de coordonnatrice à la bibliothèque en février dernier, la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste vacant de technicien en documentation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Leïla Sabsabi-Proulx à titre de technicienne en documentation le ou vers le 11 avril 2018 conformément aux conditions de travail du technicien en documentation prévues à la convention collective du personnel cols blancs, selon un horaire d'au moins 24 heures par semaine.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-04-036 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-18

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le 1^{er} janvier 2009, l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon est entrée en vigueur regroupant les municipalités de Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Candiac, Delson, Laprairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine et qu'elle est valide pour une période de dix ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Mathieu a adopté, le 29 mars 2018, une résolution à l'effet qu'elle ne renouvellerait pas l'entente si le mode de répartition des coûts d'exploitation et d'administration du service de police n'était pas révisé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson souhaite également revoir le mode de répartition des coûts d'exploitation et d'administration de ce service policier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal décrète qu'il ne renouvellera pas l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon sous sa forme actuelle.

QU'un avis formel à cet effet soit donné à la Régie de police Roussillon.

QUE soit transmise copie de la présente résolution à chacune des municipalités faisant partie de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

129-18

REJET DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud, résolution n° 488-16;

CONSIDÉRANT que les Consultants S.M. ont fourni des plans et devis émis pour soumission qui ont permis à la Ville d'aller en appel d'offres public;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 8 février 2018 et que suite à l'analyse, il y a lieu de rejeter les soumissions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-18

PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE CANDIAC CONCERNANT UNE CONDUITE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiak doit construire une conduite d'aqueduc intermunicipale qui traversera le territoire de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT que le 12 septembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté, à la demande de la Ville de Candiak, une résolution pour autoriser la négociation et la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Candiak relativement à la construction de cette conduite d'aqueduc intermunicipale;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente proposé, qui prévoyait aussi des modalités entourant la construction d'une piste cyclable, n'était pas encore final, notamment puisque que les plans n'étaient pas achevés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiak a ouvert des soumissions le 8 février 2018 pour la réalisation des travaux de construction de la conduite d'aqueduc intermunicipale et de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Candiak a adopté le 19 mars 2018 une résolution autorisant la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Delson relativement à la construction de la conduite d'aqueduc intermunicipale et de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'à cette date, les négociations entre la Ville de Delson et la Ville de Candiak sur les conditions du protocole d'entente n'étaient toujours pas terminées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson souhaite modifier le projet de protocole d'entente proposé par la Ville de Candiak afin :

- Qu'elle puisse se brancher sur la conduite d'aqueduc intermunicipale;
- Que le tracé de la conduite soit modifié pour que le tronçon qui longe la rue Principale Nord ne nuise pas au développement futur;
- Que la Ville de Candiak s'engage à obtenir d'Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Delson, l'autorisation de construire une piste cyclable sur sa propriété.

CONSIDÉRANT que de consentir à la Ville de Delson le droit de se brancher sur la conduite d'aqueduc intermunicipale est sans préjudice pour la vocation de cette conduite, soit de remplir le réservoir St-Régis, et permettrait en plus d'améliorer le débit dans le secteur, autant à Delson qu'à Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que la demande de modification au tracé de la conduite le long de la rue Principale Nord est raisonnable sachant que les travaux seront réalisés par forage directionnel et non par excavation traditionnelle, et que cette demande vise à limiter les restrictions à d'éventuels développements;

CONSIDÉRANT que la demande à la Ville de Candiak d'obtenir l'autorisation pour que la Ville de Delson puisse construire une piste cyclable sur la propriété d'Hydro-Québec est présentée en raison de l'engagement initial de Candiak à faire les démarches pour que ces travaux soient faits en même temps que la construction de la conduite d'aqueduc intermunicipale, mais que Candiak a informé Delson le 1^{er} mars 2018 qu'elle n'avait obtenu d'Hydro-Québec que le droit de passer la conduite, mais pas la piste cyclable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE la Ville de Delson refuse de signer le protocole d'entente proposé par la Ville de Candiac relativement à la construction d'une conduite d'aqueduc intermunicipale sans les conditions suivantes :

- Le protocole d'entente doit prévoir la possibilité pour Delson de brancher une conduite d'un diamètre minimal de huit (8) pouces à la conduite d'aqueduc intermunicipale;
- Le tracé de la conduite d'aqueduc intermunicipale doit être modifié pour que le tronçon qui longe la rue Principale Nord ne nuise pas au développement futur;
- La Ville de Candiac doit s'engager à obtenir d'Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Delson, l'autorisation de construire une piste cyclable sur sa propriété au même endroit que la servitude obtenue pour le passage de la conduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-18

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 18089 à 18216 inclusivement d'une somme de 1 125 713,12 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 55 723,79 \$, pour la période du 27 février au 26 mars 2018, pour un total de 1 181 436,91 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 26 mars 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-04-033 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1ER AU 28 MARS 2018

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 1^{er} au 28 mars 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 27 FÉVRIER AU 28 MARS 2018

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 27 février 2018 au 28 mars 2018.

DÉPÔT DE DOCUMENTS: ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 31 MARS 2017 ET 2018

Conformément à l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement* n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil l'état des revenus et dépenses de la Ville au 31 mars 2017 et 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DE DOCUMENTS: RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2017 (LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS)

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil, le rapport d'activités du trésorier, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 54-56, ROUTE 132

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

132-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 54-56, ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure présentée par Le Groupe Mach, propriétaire du 54-56, route 132;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne l'implantation au sol d'un bâtiment situé dans la zone C-125 et vise à :

- Permettre que la superficie du bâtiment G soit de 213,12 m² alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la superficie minimale est de 250 m²;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 13-18 adoptée le 20 mars 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 54-56, route 132 afin de permettre l'implantation au sol d'un bâtiment, telle que présentée, plan n° 13-18-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

USAGE CONDITIONNEL - LOGEMENT ACCESSOIRE AU 44, RUE LEFRANÇOIS

Après avoir expliqué l'objet de l'usage conditionnel, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

133-18

LOGEMENT ACCESSOIRE AU 44, RUE LEFRANÇOIS - USAGE CONDITIONNEL

CONSIDÉRANT qu'une demande d'usage conditionnel visant la création d'un nouveau logement accessoire a été présentée pour la propriété située au 44, rue Lefrançois;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 18-18 adoptée le 20 mars 2018, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'usage conditionnel afin de permettre la création d'un nouveau logement accessoire pour la propriété située au 44, rue Lefrançois, plan n° 18-18-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

134-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET DE CONSTRUCTION COMMERCIALE POUR LE 54-56, ROUTE 132 DANS LE CADRE DU PIIA DE LA ZONE C-125

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'une modification à un projet de construction commerciale pour le 54-56, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de la superficie d'implantation ainsi que la modification des façades extérieures d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 14-18 adoptée le 20 mars 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'une modification à un projet de construction commerciale pour le 54-56, route 132, plans n°s 014-18-01 à 14-18-19, conditionnellement à l'acceptation de la demande de dérogation mineure et conditionnellement au dépôt d'une lettre de garantie bancaire ou d'un chèque visé au montant de 25 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager sur l'ensemble de la propriété conformément aux plans 82-17-03, 82-17-05 et 82-17-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

135-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION POUR LE 71, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD DANS LE CADRE DU PIIA DE LA ZONE C-202

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation pour le 71, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de la façade d'un commerce afin de s'harmoniser avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 15-18 adoptée le 20 mars 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet de rénovation pour le 71, boulevard Georges-Gagné Sud, plans n°s 15-18-01 à 15-18-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

136-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION POUR LE 69, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD DANS LE CADRE DU PIIA DE LA ZONE C-202

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation pour le 69, boulevard Georges-Gagné Sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de la façade d'un commerce afin de s'harmoniser avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 16-18 adoptée le 20 mars 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet de rénovation pour le 69, boulevard Georges-Gagné Sud, plans n^{os} 16-18-01 à 16-18-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

137-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 350, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS XAVIER DANS LE CADRE DU PIIA DE LA ZONE I-423

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 350, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une enseigne attachée en façade du bâtiment et la modification de l'affichage de l'enseigne détachée en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 17-18 adoptée le 20 mars 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 350, chemin Saint-François-Xavier, plans n^{os} 17-18-01 à 17-18-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 71, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ DANS LE CADRE DU PIIA DE LA ZONE C-202

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 71, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne attachée au bâtiment sur le mur de façade avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 19-18 adoptée le 20 mars 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 71, boulevard Georges-Gagné Sud, plans n^{os} 19-18-01 à 19-18-07, conditionnellement à ce que l'affichage soit sans éclairage et que le lettrage de l'entreprise soit apposé sur un fond de même couleur grise que les autres commerces du même bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

139-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier